

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

**COMMUNIQUE A L'ISSUE DU CONSEIL DE CABINET
DU JEUDI 20 JUIN 2024**

Yaoundé, le 20 juin 2024

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Son Excellence Joseph DION NGUTE, a présidé le jeudi 20 juin 2024 dès 10 heures à l'Auditorium de ses Services, un Conseil de Cabinet auquel ont pris part, les Ministres d'Etat, les Ministres, les Ministres Délégués et les Secrétaires d'Etat.

L'ordre du jour comportait les points ci-après :

1. l'exposé du Ministre Délégué auprès du Ministre des Finances sur « *le contexte macroéconomique et les principales orientations de la politique budgétaire de l'Etat pour la période 2025-2027* » ;
2. la présentation du Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire sur « *les projections du Programme d'Investissement Prioritaire à moyen terme* » ;
3. les divers.

Au terme du mot liminaire du Chef du Gouvernement, le Ministre Délégué auprès du Ministre des Finances a d'abord rappelé les objectifs et les enjeux du Débat d'Orientation Budgétaire. Par la suite, il a présenté les grandes lignes du Document de Programmation Economique et Budgétaire (DPEB), autour duquel est structuré ce débat.

S'agissant du contexte économique, les prévisions du Fonds Monétaire International (FMI) envisagent une stabilité de la croissance économique mondiale à 3,2% en 2024 et 2025 après le recul observé en 2023. La croissance au Cameroun devrait être de 4,1% en 2024, avant de s'établir à 4,4% en 2025. Les projections annoncent une baisse progressive de l'inflation dès 2025, avec un taux de l'ordre de 4%.

Pour ce qui est des orientations stratégiques, les principales finalités de la politique budgétaire portent sur la consolidation des finances publiques, en cohérence avec le Programme Economique et Financier conclu avec le FMI ainsi que sur la poursuite des objectifs prioritaires de la Stratégie Nationale de Développement (SND) 2020-2030.

Dans cette logique, les efforts seront orientés vers la réduction graduelle du solde primaire non pétrolier assortie d'une mobilisation soutenue des recettes internes non pétrolières.

Pour ce qui est de la politique des dépenses, elle devrait notamment s'articuler autour de l'augmentation des charges d'investissement et la réduction substantielle de la dette salariale.

L'action publique, quant à elle, sera prioritairement axée sur la réalisation des infrastructures diverses, ainsi que sur l'impulsion des activités agricoles. Le secteur industriel et les interventions sociales seront en outre privilégiés, en même temps qu'un accent sera mis sur les aspects liés à la gouvernance.

Enfin, le Ministre a relevé quelques facteurs de risques ainsi que des contraintes conjoncturelles, institutionnelles et financières susceptibles de compromettre les projections déclinées.

Prenant à son tour la parole, le Ministre chargé de la Planification a, dans un premier temps, relevé que l'architecture économique camerounaise fait preuve d'une résilience, qui procède d'une politique budgétaire prudente. Il ressort, à cet effet, que des dispositions sont prises, en vue de diversifier les modes de financement nécessaires à l'atteinte des objectifs définis dans la SND 2020-2030, lesquels reposent sur des indicateurs spécifiques, à savoir un taux de croissance moyen de 8% ainsi qu'une proportion de 40% du budget de l'Etat dédiée à l'investissement public.

Dans cette logique, au cours des trois prochains exercices budgétaires, l'accent sera mis sur l'augmentation conséquente des ressources internes affectées aux dépenses d'investissement, fondée sur la maîtrise des coûts des projets et le financement des charges récurrentes. Au demeurant, le respect des exigences liées aux capacités budgétaires figurera au nombre des priorités.

Le Ministre a, subséquemment, évoqué plusieurs mécanismes qui participent de l'amélioration de l'efficacité et de la qualité de l'investissement public. Ainsi en est-il des réformes relatives à la sélection et à l'analyse économique des projets, de même que les innovations liées au circuit de préparation des dossiers soumis à un financement extérieur. S'inscrivent également dans le cadre de cette démarche qualitative, la loi du 25 juillet 2023 fixant le régime général des contrats de partenariat public-privé ainsi que le processus d'arrimage des Collectivités Territoriales Décentralisées à la budgétisation par programme.

En tenant compte de toutes ces considérations prudentielles, les principales orientations du Programme d'Investissement Prioritaire (PIP) 2025-2027 portent, entre autres sur (a) le parachèvement des grands projets de première génération et la mise en service de ceux d'entre eux qui sont finalisés, ainsi que (b) l'implémentation des principaux projets de deuxième génération. Il sera également question (c) d'œuvrer au déploiement du Plan Intégré d'Import-Substitution Agropastoral et Halieutique (PIISAH) pour la période 2024-2026 et du Plan d'Impulsion Initiale (P2I) de la SND 2020-2030. Une attention particulière continuera d'être accordée (d) à la mise en œuvre des plans de reconstruction des Régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord. Il en sera de même (e) du processus d'accroissement des capacités de production, de transport et de distribution optimale de l'énergie électrique. Toutes les initiatives projetées intégreront davantage (f) la dimension climatique, afin de mieux capitaliser les opportunités qu'offrent les financements dits « verts ».

D'une manière générale, en sus des chantiers initiés au cours des précédents exercices, vingt-quatre (24) projets issus d'une sélection rigoureuse seront inscrits dans le prochain Programme triennal d'Investissement Prioritaire, dont douze (12) à lancer en 2025, sept (7) en 2026 et cinq (5) en 2027.

Au terme des échanges subséquents à ces communications, le Conseil a adopté le Document de Programmation Economique et Budgétaire pour la période 2025-2027, qui sera soumis au Parlement en vue du Débat d'Orientation Budgétaire.

Clôturant les travaux, le Chef du Gouvernement a instruit le Ministre des Finances de consolider en urgence la documentation requise. Le Premier Ministre lui a par ailleurs demandé de veiller, en étroite collaboration avec le Ministre chargé de l'Economie, au respect de la discipline budgétaire, laquelle constitue le gage de l'atteinte des objectifs définis dans les plans d'actions stratégiques. A l'ensemble des membres du Gouvernement, des indications ont été données, en vue d'une meilleure rationalisation dans la gestion des ressources publiques.

Le Conseil s'est achevé à 11 h 45 mn. -

Yaoundé, le _____

**Le Secrétaire Général des Services
du Premier Ministre.**



FOUDA Séraphin Magloire